

Liquide de transmission entièrement synthétique à double embrayage

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Liquide de transmission entièrement synthétique à double embrayage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le

Spec. d'usage industriel/professionnel consommateur : utilisation non dispersive

Utilisation dans un système fermé

Fonction ou catégorie d'utilisation

: Lubrifiants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KLONDIKE Lubricants Corporation
3078 275th Street
Langley, BC V4W 3L4
Canada
General Information 1- 877-293-4691
www.klondikelubricants.com
info@klondikelubricants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 1-800-424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Phrases EUH : EUH208 - Contient 4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl. Peut produire une réaction allergique
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base - non spécifié	(n° CAS) 64742-55-8 (Numéro CE) 265-158-7 (Numéro index) 649-468-00-3 (N° REACH) 01-2119487077-29	40 - 60	Asp. Tox. 1, H304
Huile de base - non spécifié	(n° CAS) 64742-54-7 (Numéro CE) 265-157-1 (Numéro index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	20 - 40	Asp. Tox. 1, H304
Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylèpentamine.	(Numéro CE) 272-225-4 (N° REACH) 01-2119960832-33	1 - 2,49	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Kérosène : distillats légers, hydrotraités	(n° CAS) 64742-47-8 (Numéro CE) 265-149-8 (Numéro index) 649-422-00-2	1 - 2,49	Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Huile de base : distillats napténiques légers, hydrotraités	(n° CAS) 64742-53-6 (Numéro CE) 265-156-6 (Numéro index) 649-466-00-2	1 - 2,49	Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	(Numéro CE) 424-820-7 (N° REACH) 01-0000017126-75	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl	(Numéro CE) 299-434-3	0,1 - 0,5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine	(Numéro CE) No Longer Polymer (N° REACH) 01-0000015551-76	0,1 - 0,25	Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 4, H413

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.
 Premiers soins après contact avec la peau Premiers soins après contact oculaire Premiers soins après ingestion : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
 : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
 Symptômes/lésions après contact avec la peau Symptômes/lésions après contact oculaire Symptômes/lésions après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
 : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
 : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique
 Agents d'extinction non appropriés sec. : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie Protection en cas d'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
 : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
 : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

Procédés de nettoyage Autres : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.

: Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m³ d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide huileux.

Couleur : Jaune-brun.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 180 °C @ ASTM D92
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 849 kg/m ³ @ 15°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 38 mm ² /s @ 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	
DL50 orale	> 2000 mg/kg 67/548/EEG Annex V, B1
DL50 voie cutanée	> 500 mg/kg 67/548/EEG Annex V, B3
N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine	
DL50 orale rat	< 2000 - 5000 mg/kg
4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl	
DL50 orale	> 10000 mg/kg
Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	
NOAEL (oral, rat)	> 1000 mg/kg de poids corporel OECD
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
ARDECA MATIC-PRO DSG	
Viscosité, cinématique	38 mm ² /s @ 40°C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	
CL50 poisson 1	1,5 mg/l OECD203 - Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	0,09 mg/l OECD 202 - EL50
EC50 72h algae 1	0,31 mg/l 67/548/EEG Annex V,C3
NOEC (chronique)	0,14 (0,01 - 0,1) mg/l Daphnia
N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine	
CL50 poisson 1	690 mg/l @96h OECD 203 - Cyprinodon variegatus
4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l 96h Cyprinodon variegatus - OECD 203
CL50 poissons 2	> 100 mg/l 96h Oryzias latipes - OECD 203
CE50 Daphnie 1	9,5 mg/l OECD 202
CE50 autres organismes aquatiques 1	> mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201
Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l OECD 203
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

ARDECA MATIC-PRO DSG	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	52,9 % @60d - OECD 301B - 10mg/l
N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	11 - 14 % OECD 301
Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.
N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine	
Log Pow	> 6
4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl	
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

N° ONU (ADN) : Non applicable

N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) Groupe : Non applicable

d'emballage (IMDG) Groupe : Non applicable

d'emballage (IATA) Groupe : Non applicable

d'emballage (ADN) Groupe : Non applicable

d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.,Kérosène : distillats légers, hydrotraités,Huile de base : distillats napténiques légers, hydrotraités,Huile de base - non spécifié,Huile de base - non spécifié are listed

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.,Kérosène : distillats légers, hydrotraités,Huile de base : distillats napténiques légers, hydrotraités,Huile de base - non spécifié,Huile de base - non spécifié are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: None of the components are listed

Danemark

Recommandations réglementation danoise

: Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Abréviations et acronymes:

	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	TWA: Time Weighted Average
	TLV: Threshold Limit Value
	ASTM: American Society for Testing and Materials
	ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
	RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
	ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	IMDG: International Maritime Dangerous Goods
	ICAO: International Civil Aviation Organization
	IATA: International Air Transport Association
	STEL: Short Term Exposure Limit
	LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
	ATE: acute toxicity estimate
	LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
	EC50: concentration producing 50% effect

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit